

Avant-propos

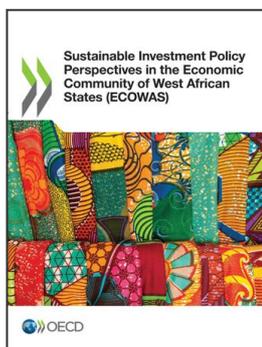
La signature, il y a peu, de l'accord sur la zone de libre-échange continentale africaine va ouvrir des perspectives plus larges aux pays membres de la CEDEAO au sein d'un marché continental intégré et sur fond de concurrence accrue favorisée par la mobilité de l'investissement. La nécessité de donner la priorité à l'accroissement de la compétitivité de la région dans la course à l'investissement va de se fait devenir plus impérieuse.

Le présent rapport a pour objet de poser un diagnostic de départ pour pouvoir amorcer une exploration des moyens de redynamiser l'effort de réforme des conditions d'investissement dans les pays de la CEDEAO en mettant aussi davantage l'accent sur l'amélioration des résultats produits par l'investissement sur le plan du développement durable. Les travaux visent à recenser les domaines dans lesquels le renforcement de la collaboration entre la CEDEAO et l'OCDE pourrait contribuer à l'amélioration des conditions d'investissement dans l'ensemble de la région.

Le but n'est pas de proposer un programme de réforme tout prêt aux pays de la région, mais plutôt d'explorer les domaines dans lesquels l'action publique a une influence sur l'investissement et d'analyser les effets qu'elle peut produire. Le choix des sujets n'est pas exhaustif dans la mesure où sont laissés de côté des thèmes essentiels, tels que l'ampleur de la discrimination à l'encontre des investisseurs étrangers découlant des législations nationales, qui peuvent pourtant être des paramètres importants de la capacité d'attirer de l'IDE. La poursuite de la collaboration dans ce domaine pourrait mener à inclure l'ensemble des États membres de la CEDEAO dans l'Indice de l'OCDE de la restrictivité de la réglementation applicable à l'IDE, qui est une mesure essentielle pour appréhender la discrimination couvrant plus d'une centaine de pays du monde entier.

Le présent rapport contient également une analyse de référence qui a nourri le dialogue entre les secteurs public et privé sur la libération de l'investissement pour une croissance durable dans les pays de la CEDEAO organisé, sous l'égide conjointe de la CEDEAO et de l'OCDE, à Lomé (Togo) les 11 et 12 mai 2023. Ce dialogue visait à établir un diagnostic des faiblesses que présentent les conditions d'investissement au niveau régional et à recenser les domaines appelant à l'avenir des réformes, et ce, avec le concours actif des responsables de l'action publique des pays de la région ainsi que d'entreprises locales et étrangères.

Un rapport complémentaire a également été rédigé à l'intention de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), qui est également une communauté économique régionale importante en Afrique. Étant donné que les deux régions doivent faire face à des défis similaires lorsqu'il s'agit de mobiliser l'investissement au service du développement durable et d'encourager une intégration régionale et continentale accrue, on retrouve une structure et une analyse similaires dans les deux rapports. Nombre des recommandations formulées sont également communes aux deux rapports, ce qui s'explique par le parallèle entre les enjeux ainsi que par le caractère très général de ce premier rapport d'orientation. Ces rapports constituent un socle solide pour l'élaboration d'un programme à long terme de collaboration avec chaque région reposant sur des approches sur mesure mieux adaptées à ses spécificités.



Extrait de :

Sustainable Investment Policy Perspectives in the Economic Community of West African States (ECOWAS)

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/654e2de5-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2024), « Avant-propos », dans *Sustainable Investment Policy Perspectives in the Economic Community of West African States (ECOWAS)*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/1632730f-fr>

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.